

**4. Demande de prolongation de délai de réponse de la motion de Monsieur Cédric Eschmann intitulé : "Des places de jeux sûres et dignes de ce nom"**

**Entrée en matière** : M. Yvan Burri, conseiller communal

Monsieur **Yvan Burri** ne fait pas d'entrée en matière mais passe directement au débat de fond.

**Débat de fond** : M. Yvan Burri, conseiller communal

"Le traitement de ladite motion fait l'objet de l'attention et du travail de la commission des travaux publics et du Conseil communal.

Le sujet est vaste vu le nombre de places actuelles et de l'état général de certains jeux, ainsi que de l'entretien qu'ils nécessitent.

La commission a entrepris un état des lieux et une liste des aménagements et des améliorations qui doivent être apportés. Une réflexion sur la validité de réparation, travaux mise en conformité, renouvellement ou abandon des certaines installations ou emplacements est actuellement en cours.

L'étude d'une nouvelle place de jeux fait aussi partie de son attention.

Le Conseil communal, souhaite établir un projet qui tienne la route, qui prenne en compte l'affectation des parcelles concernées, l'utilisation et la fréquentation des places de jeux ainsi que leur emplacement sur le territoire de la commune et ceci dans un cadre financier raisonnable.

Pour toutes ces raisons ainsi que la charge de travail qui pèse déjà beaucoup sur les personnes qui ont en charge ce dossier je vous demande une prolongation de six mois pour traiter cette motion soit jusqu'à l'automne de cette année. La Commission des travaux publics a fait un état des lieux et nous sommes dans l'attente d'un devis pour un jeu neuf à Montsevelier.

Je vous remercie de votre compréhension".

**Monsieur le Président** donne la parole au motionnaire.

Monsieur **Cédric Eschmann** remercie le Conseil communal pour l'effort de communication dans le cadre de la demande de prolongation de ladite motion. Il a apprécié, en tant que motionnaire, d'être informé en amont afin de pouvoir se retourner lors de la discussion au sein du législatif.

Il se pose quelques questions notamment sur la compréhension de la motion. Le délai est à fin mars, donc tout proche. On demandait, et il insiste que l'intervention est du groupe PCSI+ ouverture et PS, qu'une étude soit effectuée avec éventuellement la mise en place d'une commission spéciale qui ferait un état des lieux sur le territoire communal et attendait une ligne, une stratégie et non un projet ficelé avec corrections, etc... dans ce délai.

La commission des travaux publics n'a pas la compétence en la matière. En six mois, le Conseil communal n'arrivera pas à nous présenter un projet avec les corrections, les défauts actuels, les nouvelles places de jeux et la votation du budget, c'est illusoire.

Il propose une contre-proposition : Pourquoi ne pas mettre une commission spéciale sur pied avec les connaissances et les compétences des places de jeux et d'élaborer un projet découlant d'un cahier des charges avec votation lors du budget 2016 ?

Monsieur **Yvan Burri** a compris que le Conseil communal devait fournir un projet. Le projet ne doit pas exactement être comme la motion le demande mais peut aussi faire l'objet des remarques émises par la commission des travaux publics. Le Conseil communal estime ce qui est nécessaire et puis faisable pour le territoire de Vicques puisque la motion ne s'intéresse apparemment qu'au territoire de Vicques. Nous sommes à même de faire ce travail et c'est dans ce sens que le Conseil communal travaille.

Monsieur **Cédric Eschmann** intervient en disant que ce point de vue est erroné. La motion parle des trois villages de la commune et non que du village de Vicques. La motion demande d'étudier une nouvelle place de jeux et non de préparer un projet pour une place de jeux.

L'idée d'un contre-projet avec une commission spéciale serait bénéfique, surtout qu'il y a un spécialiste sous la main note Madame **Dorothee Lovis**.

Monsieur **Martin Clerc** rejoint l'idée de Madame **Dorothee Lovis**. C'est un dossier qui traîne depuis une année, qui n'avance pas comme cela devrait.

Il serait judicieux de profiter d'un spécialiste membre du Conseil général. Monsieur Cédric Eschmann se met gracieusement à disposition. Il est dommage de ne pas en profiter.

Il demande de voter contre la prolongation tout en souhaitant qu'une sous-commission soit créée.

**Monsieur le Maire** apaise la tension. Le Conseil communal demande une prolongation afin que cette motion soit réalisée dans les règles de l'art et il est vrai que le délai de 6 mois n'est pas adéquat. Pour le moment, la commission des travaux publics y travaille. Un topo a été fait sur les places de jeux actuelles et leur sécurité. Parallèlement, l'étude pour une place de jeux supplémentaire est en cours. La prolongation est demandée afin de se donner le temps pour continuer un bon travail.

Monsieur **Cédric Eschmann** remet en cause les compétences de la commission des travaux publics, juridiquement elle ne les a pas. La norme dans ce domaine compte plus de 356 pages de directives. Pour le reste, il n'y a rien à redire.

**Monsieur le Maire** prend bonne note des remarques et si nécessaire complètera la commission des travaux publics.

Monsieur **Romain Lambert** réagit en tant que commissionnaire des travaux publics. Le Conseil communal a reçu à l'automne passé, un rapport de la commission de 20 à 40 pages avec les mesures urgentes à prendre et les idées de développement pour ces places de jeux. Si une nouvelle place de jeux devait voir le jour, elle sera construite aux abords d'une école et non d'un nouveau lotissement. Travaillant dans le génie civil, Monsieur **Romain Lambert** applique les normes mais juridiquement il n'a pas de pouvoir. Il ne voit aucune objection, qu'au nom du BPA Monsieur **Cédric Eschmann** puisse valider les jeux en conformité en rapport aux normes.

La maison Röthlisberger obtenu la certification nécessaire en formant des personnes à l'interne.

Madame Lometti, maîtresse et répondante du village de Montsevelier a indiqué le type de jeu désiré et Monsieur Yvan Burri s'est approché de la maison Röthlisberger pour demander une offre.

Monsieur **Cédric Eschmann** constate qu'il y a un léger malaise au niveau de la compréhension. Le seul problème réside que dans les directives concernant les places de jeux il est noté que la personne qui ose identifier des problèmes sur ces places de jeux doit avoir fait une formation de spécialiste en la matière.

Monsieur **Martin Clerc** ne voit pas pourquoi on vote une prolongation vu que celle-ci est réalisée.

Sur proposition de Monsieur **Jean-Luc Charmillot**, le Conseil général accepte une suspension de séance.

Après sept minutes, les débats reprennent.

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** constate que le Conseil général n'a pas le choix soit on accepte la demande de prolongation de délai ou non. En acceptant, la prolongation de délai cela permettra de continuer les travaux de la commission, de remettre à l'ordre du jour du prochain Conseil général ce

projet et qui nécessitera ou pas la création d'une commission spéciale. Au nom du groupe PDC, la demande de prolongation de délai doit être acceptée.

Au nom des motionnaires, Monsieur **Cédric Eschmann** constate que la motion est réalisée, propose de continuer dans l'avancement des travaux et que l'on oublie cette votation de prolongation de délai.

Plus personne ne prend la parole. **Monsieur le Président** passe au vote.

**Votation** : Par 7 oui, 10 non et 3 abstentions, Le Conseil général refuse la demande de prolongation de délai de réponse de la motion de Monsieur Cédric Eschmann intitulé : "Des places de jeux sûres et dignes de ce nom".